



# Billets à coupon remboursables par anticipation CIBC liés à un indice de banques canadiennes, série 103 (catégorie F)

Billets avec capital à risque - Échéant le 14 janvier 2027  
(Le 17 décembre 2019)

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

## Billets à coupon remboursables par anticipation CIBC liés à un indice de banques canadiennes, série 103 (catégorie F)

Liés à l'indice Solactive Canada Bank

Paiements de coupon semestriels éventuels de 3,60 % (7,20 % par année)

Clause d'appel au remboursement semestriel (à compter de juillet 2020)

Protection éventuelle du capital de 30,00 %

### Points saillants du placement

Monnaie :	Libellés en dollars canadiens
Indice de référence :	L'indice Solactive Canada Bank*
Flux de trésorerie :	Les billets offrent la possibilité d'obtenir des paiements de coupon semestriels correspondant au montant du coupon de 3,60 \$ par billet si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à -30,00 %.
Clause d'appel au remboursement :	La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à 10,00 %.
Protection éventuelle du capital :	Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront à l'échéance un montant inférieur au capital, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	8 janvier 2020	14 janvier 2020	14 janvier 2027	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL10847

#### Groupe de distribution

Colombie-Britannique	877-858-9332	Québec	855-847-6696
Ontario	866-474-4166	Canada atlantique	888-847-6407
Prairies	866-391-8633	Service à la clientèle Fundserv	866-474-0142

\* Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice de référence était de 4,16 % pour la période de 12 mois terminée le 6 décembre 2019, ce qui représenterait des dividendes totaux de 29,12 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.



## Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul des paiements de coupon et du montant à l'échéance selon trois différents scénarios. Ces exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement de l'indice de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement qui peut être versé sur les billets. Le rendement réel de l'indice de référence sera différent de ces exemples hypothétiques, différence qui pourrait se révéler importante.

### Scénario hypothétique n° 1 - Aucun paiement de coupon n'est payable et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à -30,00 % à chaque date d'évaluation. Par conséquent, la CIBC n'a pas appelé automatiquement les billets au remboursement avant l'échéance et les investisseurs n'auraient le droit de recevoir de paiement de coupon à aucune date de paiement de coupon. Le montant variable à l'échéance sera de -43,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par -43,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de -43,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de -7,72 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
<b>Date d'émission</b>		
1	-50,00 %	0,00 \$
2	-47,00 %	0,00 \$
3	-46,00 %	0,00 \$
4	-52,00 %	0,00 \$
5	-44,00 %	0,00 \$
6	-50,00 %	0,00 \$
7	-38,00 %	0,00 \$
8	-42,00 %	0,00 \$
9	-36,00 %	0,00 \$
10	-43,00 %	0,00 \$
11	-49,00 %	0,00 \$
12	-44,00 %	0,00 \$
13	-32,00 %	0,00 \$
14	-43,00 %	0,00 \$
<b>Paiements de coupon totaux</b>		0,00 \$
<b>Montant variable</b>		-43,00 \$
<b>Montant à l'échéance</b>		57,00 \$
<b>Rendement annuel composé</b>		-7,72 %

### Scénario hypothétique n° 2 - Des paiements de coupon sont payables à huit dates de paiement de coupon et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à 10,00 % à chaque date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était inférieur à -30,00 % à six dates d'évaluation. Par conséquent, les billets n'ont pas été appelés au remboursement automatique par la CIBC et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à huit dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 28,80 \$ pendant la durée des billets). Le montant variable à l'échéance correspondra au produit de 100,00 \$ par 0,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de 28,80 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 3,68 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
<b>Date d'émission</b>		
1	-43,00 %	0,00 \$
2	-53,00 %	0,00 \$
3	-51,00 %	0,00 \$
4	-37,00 %	0,00 \$
5	-35,00 %	0,00 \$
6	-53,00 %	0,00 \$
7	4,00 %	3,60 \$
8	-21,00 %	3,60 \$
9	-2,00 %	3,60 \$
10	-18,00 %	3,60 \$
11	-18,00 %	3,60 \$
12	-4,00 %	3,60 \$
13	-3,00 %	3,60 \$
14	-24,00 %	3,60 \$
<b>Paiements de coupon totaux</b>		28,80 \$
<b>Montant variable</b>		0,00 \$
<b>Montant à l'échéance</b>		100,00 \$
<b>Rendement annuel composé</b>		3,68 %

### Scénario hypothétique n° 3 - Des paiements de coupon sont payables à dix dates de paiement de coupon et les billets sont appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était supérieur à 10,00 % à la dixième date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était supérieur à -30,00 % à dix dates d'évaluation. Par conséquent, les billets ont été appelés au remboursement automatique par la CIBC à la date d'appel au remboursement connexe suivant la dixième date d'évaluation et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à dix dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 36,00 \$ pendant la durée des billets). Puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur à 10,00 % à la dixième date d'évaluation, le montant variable correspondra à 0,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par 0,00 %. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de 36,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,34 %).

Date d'évaluation semestrielle Date d'émission	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
1	0,00 %	3,60 \$
2	-21,00 %	3,60 \$
3	6,00 %	3,60 \$
4	-6,00 %	3,60 \$
5	-3,00 %	3,60 \$
6	-27,00 %	3,60 \$
7	-7,00 %	3,60 \$
8	1,00 %	3,60 \$
9	-26,00 %	3,60 \$
10	13,00 %	3,60 \$
Paiements de coupon totaux		36,00 \$
Montant variable		0,00 \$
Montant à l'échéance		100,00 \$
Rendement annuel composé		6,34 %

## Détails du placement

Émetteur :	La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)	
Capital :	100,00 \$ (valeur nominale) par billet	
Montant de l'émission :	Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)	
Souscription minimale :	5 000 \$ (50 billets)	
Indice de référence :	L'indice Solactive Canada Bank	
Date d'émission :	Le 14 janvier 2020	
Date d'échéance/Durée :	Le 14 janvier 2027 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.	
Dates de paiement de coupon :	Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour ouvrable, la date de paiement de coupon sera le prochain jour ouvrable, sauf en cas de perturbation des marchés :	
	14 juillet 2020	14 janvier 2021
	14 juillet 2021	14 janvier 2022
	14 juillet 2022	16 janvier 2023
	14 juillet 2023	15 janvier 2024
	15 juillet 2024	14 janvier 2025
	14 juillet 2025	14 janvier 2026
	14 juillet 2026	14 janvier 2027
Paiements de coupon :	À chaque date de paiement de coupon semestrielle pendant la durée des billets, les investisseurs pourront recevoir un paiement de coupon correspondant à 3,60 \$ par billet (le « montant du coupon »). Les paiements de coupon seront établis comme suit :	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à -30,00 %, le paiement de coupon correspondra au montant du coupon; et</li><li>• si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est inférieur à -30,00 %, le paiement de coupon s'établira à 0,00 \$ par billet.</li></ul>	
	Les paiements de coupon totaux payables aux investisseurs pendant la durée des billets n'excéderont pas 50,40 \$ par billet (compte tenu du montant de 3,60 \$ par billet payable à chaque date de paiement de coupon). Aucun paiement de coupon ne sera effectué à une date de paiement de coupon si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation pertinente est inférieur à -30,00 % ou si la CIBC a appelé automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement précédente. Il n'y a aucune garantie que quelque paiement de coupon sera effectué pendant la durée des billets.	
Clause d'appel au remboursement :	La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation est supérieur ou égal à 10,00 %.	
Dates d'appel au remboursement :	Les dates indiquées ci-dessous (si la date d'émission est le 14 janvier 2020), étant entendu que si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent,	

toutefois si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvrable et ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés :

14 juillet 2020	14 janvier 2021
14 juillet 2021	14 janvier 2022
14 juillet 2022	16 janvier 2023
14 juillet 2023	15 janvier 2024
15 juillet 2024	14 janvier 2025
14 juillet 2025	14 janvier 2026
14 juillet 2026	-

Rendement de l'indice de référence :

Le rendement de l'indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif), calculé comme suit :  

$$\frac{\text{niveau de l'indice}_{DEV} - \text{niveau de l'indice}_{DEM}}{\text{niveau de l'indice}_{DEM}}$$
, où :

- le « niveau de l'indice<sub>DEV</sub> » correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation pertinente; et
- le « niveau de l'indice<sub>DEM</sub> » correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse le niveau de l'indice<sub>DEM</sub> sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture le prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Dates d'évaluation :

Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés :

7 juillet 2020	7 janvier 2021
7 juillet 2021	7 janvier 2022
7 juillet 2022	9 janvier 2023
7 juillet 2023	8 janvier 2024
8 juillet 2024	7 janvier 2025
7 juillet 2025	7 janvier 2026
7 juillet 2026	7 janvier 2027

Montant à l'échéance :

Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour qui suit la date d'évaluation finale ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance) à l'égard de chaque billet détenu par les investisseurs, un montant par billet (le « montant à l'échéance ») correspondant à la somme i) du capital, et ii) du montant variable, qui sera nul ou négatif.

Montant variable :

Le montant variable par billet correspond au produit obtenu en multipliant 100,00 \$ par ce qui suit :

- 0,00 % si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -30,00 % à la date d'évaluation applicable; ou
- le rendement de l'indice de référence (lequel sera négatif dans les circonstances et résultera en une perte d'une partie du capital à l'échéance), si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation applicable.

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Marché secondaire :

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets sont appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital. En outre, la vente de billets initialement achetés au moyen du réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et limites établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs : MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés : Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CÉLI

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

#### Mise en garde

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 5 novembre 2019 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 98 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 17 décembre 2019 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement des cours de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risques » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

